

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 30 septembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré, M. Chabani, M. Laporte, M. Cannarozzo, Mme Pierre

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug
M. Constant donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Duprey donnant pouvoir à M. Troussel
M. Monot donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Girardet donnant pouvoir à Mme Denis
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Cannarozzo
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Cranoly
Mme Choulet donnant pouvoir à Mme Ségura-Traoré
M. Fourcade donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Capanema donnant pouvoir à M. Laporte
Mme Chaumillon donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Franclet donnant pouvoir à M. Martin S.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bouamrane, M. Blanchet, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Lagarde





Délibération n° 2022-IX-26 du 30 septembre 2022

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2021

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.3451-1 et D.2224-1, alinéa 1^{er},

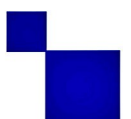
Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 20 juin 2022,

Vu le rapport de son président,

La sixième commission consultée,

après en avoir délibéré,

- **DONNE ACTE** à son président de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2021, ci-annexé.



- DIT que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement sera publié sur les sites Internet (www.seinesaintdenis.fr et www.services.eaufrance.fr).

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré, M. Chabani, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre, Mme Franclet

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.